

PRÊT

Croissance

Prêt sans sûretés

DE 50 k€ à 5 000 k€

De 3 à 7 ans
(jusqu'à 10 ans pour les bénéficiaires du secteur industriel)

Pour les TPE, les PME et les ETI : renforcement de la structure financière dans le cadre d'un programme de développement



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- <3 ans (si opération de croissance externe)
- > de 3 ans

ELIGIBILITÉ

- PME selon la définition européenne, ou ETI indépendante



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 30 k€ à 5 000 k€
- De 3 à 7 ans*, avec un différé d'amortissement en capital maximum de 2 ans.

* La durée pourra être étendue jusqu'à 10 ans pour les bénéficiaires du secteur industriel, avec un différé d'amortissement en capital maximum de 2 ans



COÛT

- **Taux fixe ou variable** (convertible à taux fixe) selon le barème en vigueur
- **Frais de dossier** : 0,40% du montant du prêt
- **Assurance Décès PTIA**



ATOUTS DU PRODUIT

- **Prêt modulable** sur la durée et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)



OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Intervention en garantie de Bpifrance sur les financements bancaires associés



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Matériel à faible valeur de gage** : travaux d'aménagement, matériel conçu / réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, ...
- **Actifs immatériels** : coûts de constitution ou de rénovation, recrutement et formation des équipes, coûts de mise aux normes...
- **Augmentation du BFR**: générée par le projet de développement ou des difficultés d'approvisionnement
- **Croissance externe** (achat majoritaire ou tout du moins minorité de blocage) ou acquisition de fonds de commerce



MODALITÉS

- Le montant du prêt doit être **inférieur ou égal au montant des fonds propres et quasi propres** de l'emprunteur
- **Aucune sûreté** sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- **Retenue de garantie de 5%** du montant total du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Obligatoirement associé à un financement extérieur **d'un montant au moins égal**, de même durée pour les prêts de 2 à 4ans, ou d'une durée de 5 ans minimum pour les prêts de 5 ans ou plus
- Échéances trimestrielles avec amortissement **linéaire du capital**